

SALLE PORT-AUBIN 2017

délibération 7 Février 2017

OBJET : Location – Modalités et tarifs au 20.02.2017

Salle Port-Aubin - 23 Bis Avenue de la 5^{ème} République, Cantenac

Par délibération du 10.01.2017, le Conseil Municipal avait décidé de maintenir les tarifs et modalités applicables antérieurement sur les Communes fondatrices dans l'attente de l'étude ultérieure par la commission.

Suite aux travaux de la commission, Madame Véronique PUJOL propose d'appliquer, à partir du 20 Février 2017 :

⇒ Les modalités de location suivantes :

- maximum de personnes dans la salle : 160
 - les clés seront :
 - remises après état des lieux réalisé le vendredi après-midi (sauf jour férié)
 - rendues le lundi matin (sauf jour férié), après état des lieux
 - une convention sera signée entre tout utilisateur et Monsieur le Maire ou son représentant
 - tout utilisateur produira une attestation d'assurance pour les risques locatifs liés à l'utilisation de salle, pour la période durant laquelle la salle lui est louée
- tous les papiers (demande réservation, convention, chèques à l'ordre du Trésor Public, attestation d'assurance) devront être au même nom

⇒ Les tarifs suivants :

<i>Utilisateurs</i>	<i>Location</i>	<i>Caution</i>	<i>Observations</i>
Administrés	400 €	1 000 €	
hors Commune	850 €	1 000 €	
élus et employés communaux	gratuit	1 000 €	à titre personnel, une seule salle au choix, et ce une seule fois par an
Associations	gratuit	-	lors de l'état des lieux, insister sur la propreté des tables. Si des remarques devaient être faites, et ce de façon répétée, leur subvention pourrait se trouver diminuée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- valide ces dispositions.

Nombre de voix :

Pour : 27 Abstention : 0 Contre : 0